



Digne-les-Bains, le 11 juillet 2017

**Passage du 104<sup>ème</sup> Tour de France  
dans les Alpes-de-Haute-Provence  
18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> étape –jeudi 20 et vendredi 21 juillet 2017**

A l'occasion de la 104<sup>ème</sup> édition du Tour de France, le département des Alpes-de-Haute-Provence accueillera la 18<sup>ème</sup> (Briançon/Izoard) et la 19<sup>ème</sup> étape (Embrun/Salon-de-Provence).

**18<sup>ème</sup> étape du Tour de France, jeudi 20 juillet 2017 :**

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION**

Fermeture des routes suivantes dans les deux sens de circulation :

- 1 – De 11h15 à 15h45, fermeture de la RD 954 entre PONTIS et LE LAUZET
- 2– De 11h45 à 16h30, fermeture de la RD 900 entre LE LAUZET et BARCELONNETTE
- 3 – De 12h00 à 16h45, fermeture de la RD 900 entre BARCELONNETTE et GLEIZOLLES (Saint Paul sur Ubaye)
- 4 – De 11h45 à 17h15, fermeture de la RD902 entre GLEIZOLLES et le Col de VARS

**ITINERAIRES CONSEILLES**

Accès à la commune de **Barcelonnette** => par le **col de la Cayolle** et le **Col d'Allos**



**19<sup>ème</sup> étape du Tour de France, vendredi 21 juillet 2017 :**

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION**

Fermeture des routes suivantes dans les deux sens de circulation :

- 1 – De 10h30 à 15h00, fermeture de la RD 951 entre BELLAFAIRE et LA-MOTTE-DU-CAIRE**
- 2– De 11h00 à 15h30, fermeture des RD951 et RD 304 entre LA-MOTTE-DU-CAIRE et VALERNES**
- 3 – De 11h30 à 16h00, fermeture des RD 951 et RD 4085 de VALERNES à PEIPIN**
- 4 – De 11h30 à 16h30, fermeture de la RD 951 entre PEIPIN et ST-ETIENNE-LES-ORGUES**
- 5 – De 12h30 à 17h30, fermeture des RD13, RD 950 et RD 51 de ST-ETIENNE-LES-ORGUES à SIMIANE-LA-ROTONDE**

**La vallée de l’Ubaye sera inaccessible par la RD 900b de 10h30 à 14h30**

Pour tout savoir sur les restrictions de circulation et de stationnement, vous pouvez consulter les cartes ci-jointes ainsi que les sites :

- des services de l’Etat dans les Alpes-de-Haute-Provence : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/>
- du service départemental d’information routière du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence: <http://www.inforoute04.fr/>
- de Bison Futé : <http://www.bison-fute.gouv.fr/index.html>

**MOBILISATION DES SERVICES DE L’ETAT**

Les services de l’Etat (préfecture, sous-préfectures, gendarmerie et SDIS 04) sont pleinement mobilisés pour permettre au Tour de France de se dérouler dans les conditions optimales de sécurité pour tous.

En lien avec les collectivités concernées et les organisateurs, ils veilleront à la sécurité tant des spectateurs que des coureurs et s'efforceront de limiter au maximum la gêne que pourrait occasionner cette épreuve sportive.

Un Centre Opérationnel Départemental (COD) réunissant l'ensemble des services et acteurs locaux sera activé, sous l'autorité du préfet des Alpes-de-Haute-Provence, le jour du passage du Tour de France afin d'assurer la coordination des dispositifs de sécurité et de secours.

## APPEL À LA VIGILANCE ET RECOMMANDATIONS

- Conformez-vous aux indications données par les services de gendarmerie ou par les jalonneurs mis en place par les organisateurs
- Surveillez bien les enfants ; ne les laissez pas traverser ou aller sur la route
- Restez derrière les barrières de sécurité, lorsqu'il y en a
- Ecartez-vous le plus possible de la chaussée
- Tenez vos chiens en laisse et loin du bord de la route
- Ne vous installez ni en sortie de virage (sans visibilité), ni dans les descentes des cols
- Lors du passage de la caravane publicitaire, restez sur le bord de la route et ne vous précipitez pas sur les objets tombés sur la chaussée
- N'allez jamais au-devant des coureurs ; ne courez pas à leurs côtés même pour les encourager
- Après le passage de la course, respectez les consignes des forces de gendarmerie afin que la dispersion du public s'effectue dans les meilleures conditions et ne cherchez pas à emprunter une voie avant sa réouverture
- Attention à la chaleur ! Buvez de l'eau régulièrement et faites boire les enfants ; munissez-vous de chapeaux, lunettes de soleil, crème solaire
- Respectez l'environnement ; ne jetez pas de détrit
- **Il est strictement interdit d'allumer des feux.**

